

La majorité municipale de Mauvezin communique :



La majorité municipale de Mauvezin communique :

Comme dans toutes assemblées municipales, les différentes composantes ont eu tout loisir de s'exprimer lors de la tenue des séances des conseils.

Les échanges entre majorité et opposition ont souvent été compliqués. Les remarques, attaques n'ont pas manqué en dehors de la salle du conseil via le bulletin municipal, la presse, les réseaux sociaux.

Nous nous sommes longtemps abstenus de répondre afin de ne pas polémiquer.

Une réponse à la tribune de l'opposition parue dans le bulletin municipal n°6 de juillet 2023 a été jugée illégale par le tribunal administratif de Pau suite à la requête de l'opposition. Il ne nous appartient pas de commenter une décision de justice laquelle annule la-dite réponse, même si pour nous il s'agit plus d'une erreur que d'une faute.

Nous n'entrerons pas dans une nouvelle polémique en venant commenter les dernières informations du bulletin municipal de juillet 2025. Lesquelles sont comme dans de précédents commentaires parcellaires, sorties de leur contexte voire erronées à l'image de l'omission faite du rejet de la 2ième requête par le tribunal de Pau.

Par contre nous ne pouvons que dénoncer la teneur de deux articles de presse dans lesquels le chef de file de l'opposition infantilise une majorité de Mauvezinoises et Mauvezinois qui a élu « une alliance contre nature » dans le premier et la stigmatise dans le second en souhaitant « voir Mauvezin retrouver son identité » lors des prochaines élections.

Les intéressé(e)s apprécieront. Il est bon de rappeler qu'un conseil municipal est l'assemblée représentative de tous les habitants.